

RÉMUNÉRATION
(au 1 avril 2026)

TOUS LES DÉPUTÉS – Traitement de base annuel	112 273 \$
PREMIER MINISTRE – Traitement supplémentaire annuel	94 084 \$
MINISTRE – Traitement supplémentaire annuel	61 468 \$
MINISTRE SANS PORTEFEUILLE – Traitement supplémentaire annuel	52 189 \$
PRÉSIDENT – Traitement supplémentaire annuel	61 468 \$
PRÉSIDENT ADJOINT – Traitement supplémentaire annuel	12 776 \$
CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE – Traitement supplémentaire annuel	61 468 \$
CHEF D'UN PARTI D'OPPOSITION RECONNU – Traitement supplémentaire annuel	52 189 \$
VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ PLÉNIER – Traitement supplémentaire annuel	9 125 \$
LEADER DU GOUVERNEMENT À L'ASSEMBLÉE – Traitement supplémentaire annuel	16 219 \$
LEADER DE L'OPPOSITION OFFICIELLE À L'ASSEMBLÉE – Traitement supplémentaire annuel	12 217 \$
LEADER D'UN PARTI D'OPPOSITION RECONNU À L'ASSEMBLÉE Traitement supplémentaire annuel	7 302 \$
WHIP DU GOUVERNEMENT – Traitement supplémentaire annuel	12 217 \$
WHIP DE L'OPPOSITION OFFICIELLE – Traitement supplémentaire annuel	10 111 \$
WHIP D'UN PARTI D'OPPOSITION RECONNU – Traitement supplémentaire annuel	5 479 \$
PRÉSIDENT DE CAUCUS – Traitement supplémentaire annuel	10 953 \$
PRÉSIDENT DE CAUCUS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE - Traitement supplémentaire annuel	10 953 \$
ADJOINT PARLEMENTAIRE – Traitement supplémentaire annuel	5 479 \$
PRÉSIDENT PERMANENT – COMITÉS PERMANENTS OU SPÉCIAUX Taux de 237 \$ par séance jusqu'à un maximum annuel de	5 479 \$
VICE-PRÉSIDENT PERMANENT – COMITÉS PERMANENTS OU SPÉCIAUX Taux de 237 \$ par séance jusqu'à un maximum annuel de	4 567 \$